

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Prescrivant l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique portant sur le projet de plan régional de prévention et de gestion des déchets de la Région Ile-de-France et son rapport environnemental

Par arrêté N° 19-146 Du 16 mai 2019, une enquête publique de 31 jours est prescrite **du mardi 18 juin au jeudi 18 juillet 2019 inclus** portant sur le projet de plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) de la région Ile-de-France et les pièces listées à l'article 2 de l'arrêté précité.

Conformément aux dispositions des articles L 541-13 et R. 541-13 et suivants du Code de l'environnement, le PRPGD est un outil de planification de la prévention et de la gestion des déchets. Il a pour objet de coordonner à l'échelle régionale les actions entreprises par l'ensemble des parties prenantes concernées par la prévention et la gestion des déchets. Il fait l'objet d'une évaluation environnementale. Il est élaboré à l'initiative et sous la responsabilité de la Présidente de la Région Ile-de-France.

Cette enquête se déroule sur le territoire de la région Ile-de-France.

Le siège de l'enquête est fixé au Conseil régional d'Ile-de-France, 2 rue Simone Veil, 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE.

La Commission d'enquête, désignée par la Présidente du Tribunal administratif de Montreuil, est composée ainsi qu'il suit :

Présidente : Mme Nicole SOILLY, cadre supérieur à la Poste en retraite (ER),

Membres titulaires :

- M. Alain CHARLIAC, Attaché de direction à EDF ER
- Mme Edith LAQUENAIRE, Consultante en entreprise
- Mme Annie LE FEUVRE, Juriste ER
- M. Roger LEHMANN, Ingénieur SUPELEC ER
- M. Yves MAËNHAUT, Ingénieur en ingénierie de réseaux ER
- M. Michel RELAVE, Cadre juridique ER

Pendant toute la durée de l'enquête, ce dossier est consultable :

• Dans les mairies et au siège de région ci-dessous aux jours et heures habituels d'ouverture au public

Paris :

Paris (mairie du 4^{ème})
2 Place Baudoyer,
75 004 Paris 4

Département du 77 :

Mairie de Melun
16 Rue Paul Doumer,
77 011 Melun

Mairie de Fontainebleau
40 Rue Grande,
77 300 Fontainebleau

Mairie de Meaux
2 Place de l'Hôtel de Ville,
77 100 Meaux

Mairie de Provins
5 Place du Général Leclerc,
77 160 Provins

Mairie de Torcy
Place de l'Appel du 18 juin 1940,
77 200 Torcy

Département du 78 :

Mairie de Versailles
4 Avenue de Paris,
78 011 Versailles

Mairie de Mantes-la-Jolie
31 Rue Gambetta,
78 201 Mantes-la-Jolie

Mairie de Rambouillet
49 rue de Groussay,
78 210 Rambouillet

Mairie de Saint-Germain-en-Laye
86/88 rue Léon Desoyer,
78 101 Saint-Germain-en-Laye

Département du 91 :

Mairie d'Évry
Place des Droits de l'Homme et du citoyen,
91 000 Évry-Courcouronnes

Mairie de Palaiseau
91 Rue de Paris,
91125 Palaiseau

Mairie d'Étampes
Place de l'Hôtel de Ville et des Droits de l'Homme,
91150 Étampes

Département du 92 :

Mairie de Nanterre
88 Rue du 8 mai 1945,
92000 Nanterre

Mairie d'Antony
Place de l'Hôtel de Ville,
92161 Antony

Mairie de Boulogne-Billancourt
26 Avenue André Morizet,
92100 Boulogne-Billancourt

Département du 93 :

Conseil régional Ile-de-France
2, rue Simone Veil
93400 Saint-Ouen

Mairie de Bobigny
31 Avenue du président Salvador Allende
93001 Bobigny

Mairie du Raincy
212 Avenue de la Résistance,
93340 Le Raincy

Mairie de Saint-Denis

2 Place du Caquet
93200 Saint-Denis

Département du 94 :

Mairie de Créteil
Place Salvador Allende
94 010 Créteil

Mairie de L'Haÿ-les-Roses
41 Rue Jean Jaurès
94240 L'Haÿ-Les-Roses

Mairie de Nogent-sur-Marne
Place Roland Nungesser
94130 Nogent-Sur-Marne

Département du 95 :

Mairie d'Argenteuil
12-14 Boulevard Léon Feix
95107 Argenteuil

Mairie de Sarcelles
Immeuble « Le Francilien »
3 boulevard Camus
95200 Sarcelles

Mairie de Pontoise
2 Rue Victor-Hugo
95 300 Pontoise

Pôle Cohésion Territoriale, Direction de l'Environnement, Conseil régional d'Ile-de-France, 2 rue Simone Veil, 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE.

Les demandes formulées par le public et les réponses apportées seront transmises sans délai à la Présidente de la commission d'enquête

Pendant toute la durée de l'enquête, toutes observations, propositions et contrepropositions du public pourront être déposées par l'un des moyens suivants :

- Directement sur un registre dématérialisé sécurisé accessible à l'adresse suivante : <http://plan-prevention-gestion-dechets-idf.enquetepublique.net> et sur le site Internet de la Région Ile-de-France : <http://iledefrance.fr/plandechets>

- Consignées par écrit sur les registres d'enquête déposés dans les lieux indiqués ci-dessus

- Par courriel à l'adresse électronique suivante : plan-prevention-gestion-dechets-idf@enquetepublique.net

- Par courrier postal adressé à Mme la Présidente de la commission d'enquête domiciliée pour les besoins de l'enquête à l'adresse suivante : Service Economie Circulaire et Déchets, Pôle Cohésion Territoriale, Direction de l'Environnement, Conseil régional d'Ile-de-France, 2 rue Simone Veil, 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE

Un membre de la Commission d'enquête se tiendra à la disposition du public lors des 75 permanences suivantes afin de recevoir ses observations et propositions écrites et orales :

Paris :

Mairie de Paris (mairie du 4^{ème})
18 juin 14h/17h
29 juin 9h/12h
1 juillet 14h/17h

Département du 77 :

Mairie de Melun
18 juin 9h/12h
27 juin 14h/17h
6 juillet 9h/12h

Mairie de Fontainebleau
26 juin 14h30/17h30
4 juillet 9h/12h
16 juillet 14h30/17h30

Mairie de Meaux
29 juin 9h/12h
10 juillet 14h/17h
18 juillet 9h/12h

Mairie de Provins
18 juin 14h/17h
2 juillet 14h/17h
11 juillet 9h/12h

Mairie de Torcy
22 juin 9h/12h
2 juillet 9h/12h
18 juillet 14h/17h

Département du 78 :

Mairie de Versailles
18 juin 9h/12h
28 juin 9h/12h
17 juillet 14h/17h

Mairie de Mantes-la-Jolie
20 juin 14h/17h
3 juillet 14h/17h
17 juillet 14h 17h

Mairie de Rambouillet

21 juin 14h/17h
4 juillet 14h/17h
15 juillet 14h/17h

Mairie de Saint-Germain-en-Laye

19 juin 14h/17h
2 juillet 14h/17h
18 juillet 14h 17h

Département du 91 :

Mairie d'Évry
26 juin 9h/12h
4 juillet 16h/19h
16 juillet 9h/12h

Mairie de Palaiseau
25 juin 16h/19h
5 juillet 9h/12h
17 juillet 8h30/11h30

Mairie d'Étampes
28 juin 9h/12h
10 juillet 9h/12h
18 juillet 14h/17h

Département du 92 :

Mairie de Nanterre
18 juin 9h/12h
26 juin 14h/17h
16 juillet 9h/12h

Mairie d'Antony
19 juin 14h/17h
29 juin 9h/12h
18 juillet 14h/17h

Mairie de Boulogne-Billancourt
19 juin 9h/12h
2 juillet 9h/12h
18 juillet 14h/17h

Département du 93 :

Mairie de Bobigny
21 juin 14h30/17h30
6 juillet 9h/11h45
17 juillet 14h30/17h30

Mairie du Raincy
18 juin 16h/19h
28 juin 9h/12h
18 juillet 9h/12h

Mairie de Saint-Denis
19 juin 9h/12h
1 juillet 9h/12h
18 juillet 9h/12h

Département du 94 :

Mairie de Créteil
25 juin 9h/12h
5 juillet 14h/17h
11 juillet 14h/17h

Mairie de L'Haÿ-les-Roses
21 juin 9h/12h
27 juin 9h/12h
17 juillet 14h/17h

Mairie de Nogent-sur-Marne
28 juin 14h/17h
1 juillet 9h/12h
17 juillet 9h/12h

Département du 95 :

Mairie d'Argenteuil
20 juin 14h30/17h30
29 juin 9h/12h
5 juillet 14h30/17h30

Mairie de Sarcelles
24 juin 14h15/17h15
4 juillet 16h15/19h15
15 juillet 9h15/12h15

Mairie de Pontoise
22 juin 9h15/12h15
1 juillet 14h/17h
16 juillet 14h/17h

A l'expiration du délai de l'enquête fixé à l'article 1 de l'arrêté précité, les registres d'enquête sont transmis sans délai par l'autorité organisatrice à la Présidente de la Commission d'enquête, et sont clos par elle.

Dès réception des registres et des documents annexés, la Commission d'enquête communique, dans la huitaine, un procès-verbal de synthèse à la Présidente de la Région Ile-de-France (Direction de l'Environnement, service économie circulaire et déchets), qui dispose d'un délai de 15 jours pour produire un mémoire en réponse.

Dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête publique, la Commission d'enquête transmet son rapport et ses conclusions motivées, accompagnés des registres et des pièces annexées, à la Présidente de la Région Ile-de-France (Direction de l'Environnement, service économie circulaire et déchets), et en transmet simultanément une copie à la Présidente du Tribunal Administratif de Montreuil.

La Présidente de la Région Ile-de-France adresse, dès réception, copie du rapport et des conclusions de la Commission d'enquête dans chaque lieu de permanence précités, ainsi qu'en préfecture de chaque département de la région, pour y être tenus à disposition du public pendant au moins un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Pendant le même délai, la copie du rapport et des conclusions motivées sont consultables sur le site Internet suivant : <http://plan-prevention-gestion-dechets-idf.enquetepublique.net> et sur le site Internet de la Région Ile-de-France : <http://iledefrance.fr/plandechets>

- Sur le site internet <http://plan-prevention-gestion-dechets-idf.enquetepublique.net> et sur le site Internet de la Région Ile-de-France : <http://iledefrance.fr/plandechets>

- Sur un poste informatique à la préfecture du VAL DE MARNE et dans certains des lieux ci-dessus aux heures habituelles d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête publique ainsi que toute information peuvent être demandées par toute personne à ses frais auprès de Mme de Kerangal, Service Economie Circulaire et Déchets,